

Gazette de l'Ontario Volume 155

Numéro 04 | 22 janvier 2022

La Gazette de l'Ontario est la publication officielle du gouvernement de l'Ontario; on y retrouve les décisions législatives, les proclamations de nouvelles lois, tous les règlements pris en vertu des lois de l'Ontario, ainsi que les avis que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres organisations doivent rendre publics.

Demandes au Parlement provincial — Projets de loi d'intérêt privé

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(8699) T.F.N

Demandes au Parlement provincial

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(155-P006) 03, 04, 05, 06

Ventes de terrains par appel d'offres pour arriéré d'impôt

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(155-P010)

(155-P011)

(155-P012)

(155-P013)

(155-P014)

(155-P015)

Règlements publiés en application de la partie III (Règlements) de la *Loi de 2006 sur la législation*

2022—01—22

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 1/22 pris en vertu de la *LOI DE 2020 SUR LA RÉOUVERTURE DE L'ONTARIO (MESURES ADAPTABLES EN RÉPONSE À LA COVID-19)*

Règl. de l'Ont. 1/22 : ÉTAPES DE LA RÉOUVERTURE
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r22001>)

RÉOUVERTURE DE L'ONTARIO (MESURES ADAPTABLES EN RÉPONSE À LA COVID-19) (LOI DE 2020 SUR LA)

règlement déposé le 3 janvier 2022

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 2/22 pris en vertu de la *LOI DE 2020 SUR LA RÉOUVERTURE DE L'ONTARIO (MESURES ADAPTABLES EN RÉPONSE À LA COVID-19)*

Règl. de l'Ont. 2/22 : RÈGLES POUR LES RÉGIONS À L'ÉTAPE 2
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r22002>)

RÉOUVERTURE DE L'ONTARIO (MESURES ADAPTABLES EN RÉPONSE À LA COVID-19) (LOI DE 2020 SUR LA)

règlement déposé le 3 janvier 2022

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 3/22 pris en vertu de la *LOI DE 2014 SUR LA GARDE D'ENFANTS ET LA PETITE ENFANCE*

Règl. de l'Ont. 3/22 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r22003>)

GARDE D'ENFANTS ET LA PETITE ENFANCE (LOI DE 2014 SUR LA)

règlement déposé le 3 janvier 2022

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 4/22 pris en vertu de la LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Règl. de l'Ont. 4/22 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ONTARIO (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r22004>)

SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT (LOI SUR LES)

règlement déposé le 4 janvier 2022

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 5/22 pris en vertu de la LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Règl. de l'Ont. 5/22 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r22005>)

ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE (LOI SUR L')

règlement déposé le 4 janvier 2022